

	Mauduit Alexandre : Né le 7-02-1823 à Loudéac (22), fils d'Henri et Augustine Bernard ; 1847, prêtre (à Rennes), professeur au collège de Quimper ; 1850, aumônier au collège de Quimper ; 1852, précepteur en Ille-et-Vilaine ; 1855, vicaire à Saint-Louis de Brest ; 1857, aumônier de l'hôpital de Carhaix ; 1860, aumônier du collège de Quimper ; 1862, aumônier du Carmel de Brest ; 1864, directeur d'une institution (?) à Bénodet ; 1873, recteur de Coat-Méal ; 1874, recteur de L'Île-Tudy ; 1883, maison Saint-Joseph ; chapelain au château de M. de la Motte en Plouguin ; précepteur à Douarnenez ; maison Saint-Joseph ; 1888, recteur de l'Île-Tudy ; 1894, retiré ; décédé le 20-01-1898. Étude : <i>Semaine religieuse de Quimper et Léon</i>, 1898 p. 51-52. « Auteur d'une vie du P. Le Gall dont il a été le protecteur » Louis Kerné, <i>Saint-Joseph autrefois Bel-Air</i>, Morlaix, P. Lanoé, 1891.
--	--

M. Mauduit (Alexandre-Marie) est mort, le 18 Janvier, chez les Religieuses Augustines Hospitalières, à Pont-l'Abbé. Il était leur aumônier, à Carhaix, quand les circonstances amenèrent la translation de la communauté : il fut pour une part importante dans le choix de Pont-l'Abbé, et y conduisit lui-même les Sœurs, au milieu desquelles la Providence l'a ramené, dans ses derniers jours.

Né en 1823, ordonné prêtre en 1847, d'abord professeur puis aumônier au Collège (aujourd'hui Lycée) de Quimper, directeur de l'Institution Saint-Joseph, à Bénodet,

M. Mauduit avait toujours eu un attrait particulier pour l'enseignement ; il a formé plusieurs élèves qui lui font honneur, entre autres le R. P. Le Gall, Jésuite, dont il a écrit la Vie sous le titre : *Un saint et savant Breton*. Devenu ensuite recteur de Coat-Méal, puis de l'Île-Tudy, M. Mauduit a fait partout le bien et édifié les fidèles et ses confrères par sa piété, en même temps qu'il les charmait par sa bonté affable.

Nous ne dirons rien de plus, pour nous conformer au vœu exprimé par le vénérable défunt lui-même, qui nous écrivait, le 2 Février 1894 : « Je désire qu'à l'annonce de ma mort, quand Dieu me rappellera à Lui, on ajoute simplement ceci : « Il nous avait prié de le recommander au souvenir pieux de ses élèves et de ses paroissiens, nous demandant instamment de ne rien ajouter sur son compte. »

Semaine Religieuse de Quimper et Léon, 28 Janvier 1898, p. 51.